



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des territoires et de la mer
Service agriculture forêt**

Montpellier, le

Affaire suivie par : Laurent THOMAS
Téléphone : 04 34 46 62 02
Mél : laurent.thomas@herault.gouv.fr



03 AOUT 2023

Monsieur le Maire,

Le projet de PLU de la commune de Saint-Pargoire était soumis à l'avis de la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Cette commission, réunie sous condition de quorum et en séance plénière le 13 juin 2023, a émis un avis favorable pour la consommation d'espace naturels, agricoles et forestiers et pour les extensions de logements en zone A et N.

Les éléments de motivation de ces avis favorables sont les suivants :

- la consommation de terres agricoles demeure relativement faible avec 7,5 ha au total dont plus de la moitié en cœur de village.
- les extensions de logements en zone A et N ne devraient pas nuire à la qualité des paysages et de l'environnement et avec un double encadrement sont limitées et strictement proportionnées.

Je vous rappelle que cet avis de la CDPENAF devra figurer parmi les pièces du dossier mis à l'enquête publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer de l'Hérault

Fabrice LEVASSORT

**M. le Maire de Saint-Pargoire
Place de l'Hôtel de ville
34230 SAINT-PARGOIRE**